Île de France Natation

Bulletin Officiel d'information

du comité d'Ile de France de la Fédération Française de Natation

FEDERATION FRANÇAISE NATATION

JEUDI 23 MAI 2013 - N° 3097

Sélection régionale représentant le comité d'Ile de France au Tournoi International de Plongeon du LUXEMBOURG

Les 4 et 5 mai 2013

Avec 3 médailles d'Or, 5 médailles d'Argent et 6 médailles de Bronze, les jeunes plongeurs franciliens ont réussi des performances tout à faire remarquables.

Félicitations à tous ainsi qu'à leurs entraîneurs.

MEGATEN
OMEGA
VIBRA'SON
arena
îledeFrance
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

163, boulevard Mortier 75020 PARIS - Tel. : 01 40 31 19 20 - Fax : 01 40 31 07 25
http://www.cif-natation.fr - email : cif@cif-natation.fr
Siret : 784 808 818 000 24 - NAF 9312 Z - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

PROJETS PISCINES

Aline MICHELET et Evelyne CIRIEGI ont participé à la commission "plan piscines", à l'Institut Régional de Développement du Sport, afin d'étudier trois dossiers sur réhabilitation ou création de piscines.

- CC de le VALLEE-DE-L'ECOLE : création d'un bassin de 25 mètres 6 lignes d'eau sur la commune de Milly la Forêt, dossier recevable et validé par la commission.

- ISSY LES MOULINEAUX : création d'un bassin 25 mètres 6 lignes d'eau et d'un bassin ludique, dossier recevable et validé par la commission.

- VITRY SUR SEINE : création d'un nouveau centre aquatique, avec 1 bassin de 25m x 21m, 1 bassin 25m x 12,50m et 2 bassins d'apprentissage, dossier recevable et validé par la commission.

Jean-Jacques BEURRIER s'est rendu avec Francis LUYCE, à un rendez-vous suite à l'invitation de M. Jean-Frédéric POISSON, député et président de la communauté de communes des plaines et forêts d'Yvelines.
Le projet de construction d'un équipement d'envergure de 50m x 10 couloirs et réhabilitation de l'existant, sur la commune de RAMBOUILLET est avancé, le choix du projet sera établi le 28 juin, le concours/APS ayant retenu 3 architectes.
La discussion a été très positive, avec prise en compte des projets Fédéraux et du CIAA. L'oreille attentive du député, sur les petites adaptations à faire sur le projet, permet de penser que des compétitions d'importance pourront avoir lieu sur le site, sans oublier le développement du club

COMMISSION NATATION SYNCHRONISEE

C'est avec tristesse que nous avons appris cette semaine, le décès de Daniel GERFAUD.
Figure emblématique des Hauts de Seine, il fut Président de la Commission Synchro de ce département pendant dix ans, et Président des Nymphéas de Rueil-Malmaison pendant vingt sept ans. Passionné, il était toujours présent et volontaire sur nos compétitions régionales. Nous avons ainsi partagé de nombreux bons moments. Daniel faisait parti de ces bénévoles qui gèrent leur association comme une grande famille, avec générosité.
Les hasards du calendrier nous conduisent à Rueil-Malmaison dimanche, pour nos Championnats N3-Performance. Nous y aurons une pensée émue pour Daniel, bien sur, mais aussi pour sa famille, son épouse Roselyne, et toutes les personnes qui auront eu l'occasion de collaborer avec lui et à qui il va beaucoup manqué.

Pascal NOIREZ : Président de la Commission Natation Synchronisée

Prochaine Compétition : N3
Dimanche 26 mai 2013
Ouverture des portes à 8h00
Piscine des Closeaux
Boulevard Marcel Pourtout
92500 RUEIL MALMAISON
Juge Arbitre : Marie-Christine MONGIAT

Programme

8H15 à 8H50 : Entrainement figures imposées

9H00 à 11H30 : Compétition des figures imposées (si 4 ateliers)

11H30 à 12H15 : Entrainement Equipes Juniors

12H30 à 13H30 : Compétition Equipes

13H30 Podium Imposées et Equipes

14H00 à 14H40 : Entrainement Duos Juniors & Séniors en 2 groupes de 20 mn (1 à 12 et de 12 à 23)

15H00 à 16H40 : Compétitions Duos

16H45 à 17H25 : Entraînements des combinés en 2 groupes de 20 mn (de 1 à 4 et de 5 à 9)

17H30 à 18H30 : Compétition Combinés

18H30 à 18H50 : Entraînement des Solos Juniors & Séniors

19H00 à 19H30 : Compétition Solos

19H45 Podium Duos, Combinés, Solos

COMMISSION WATER-POLO du mardi 21 mai

Présents : MM. MENAUD, BRUZZO, VENEAU, CHASTAGNER et COCOUCH (CTSR).
Excusés : MM. VOISIN, BEAUCHER, CAVERNE, BOURGOGNE.

I. FFN

Championnat de France interclubs 15 ans : organisation de la 1/2 finale à l'ISLE ADAM avec les clubs de AS Val d'Oise, DFC Sète, CN Marseille et CN Noiséens.

II. Sélections régionales.

- Inter Zones 16 ans : Félicitations aux joueurs qui accèdent à la 3ème place du podium.

- Coupe de France des Régions 14 ans : réunion des parents préparatoire au stage le mardi 28 mai à 19h30 au siège du comité.

- Compte rendu de l'Inter Zones 16 ans à LAVAL par Marc MENAUD

L'équipe représentative du Comité d'Ile-de-France à l'Interzones 16 ans de LAVAL était composée de 6 joueurs nés en 1997 et de 7 joueurs nés en 1998. Les clubs représentés sont le Taverny SN 95 5 joueurs (4 de 1997 et 1 de 1998), CN Noiséens 6 joueurs (2 de 1997 et 4 de 1998) et l'AS Val d'Oise (2 de 1998). Il faut noter l'absence pour blessure survenue à l'entrainement à l'INSEP de notre gardien n°1 Alexandre GUEDDAR du SCNCR. Les deux entraineurs étaient Nicolas PERMANNE de Taverny SN 95 et de Bertrand CHARLETOUX du SCN Choisy-le-Roi en tant qu'adjoint.
Suite au forfait de la zone Centre Est, le tour préliminaire a consisté en deux poules de 3 ayant la composition suivante :
Poule A : Méditerranée – Sud Ouest – Est.
Poule B : Ile-de-France – Nord – Ouest.
Les équipes classées n°1 de ces deux poules étant directement qualifiées pour les 1/2 finales.

Voici les résultats de l'équipe d'Ile-de-France :

Samedi 18, poule B :		Ile-de-France 18-4 Ouest
		Nord 9-6 Ile-de-France
Dimanche 19 :	1/4 finale	Ile-de-France 15-3 Est
	1/2 finale	Méditerranée 11-7 Ile de France après prolongations (7-7 à la fin du temps réglementaire).
Lundi 20 : Finale place 3/4		Ile-de-France 10-5 Sud Ouest

Classement final :
1- Nord
2- Méditerranée
3- Ile-de-France
4- Sud Ouest
5- Est
6- Ouest

Au cours de cette compétition 3 équipes pouvaient postuler à la victoire (Nord - Méditerranée - Ile-de-France).
Les confrontations ont été des matchs de haut niveau.
Joués à un rythme élevé et s'apparentant à des rencontre internationales en ce qui concerne les conceptions tactiques et surtout les situations de jeu déterminants le résultat final. C'est ainsi que les rencontres ont été particulièrement indécises et les victoires ont souri aux équipes les mieux préparées techniquement et tactiquement.
La sélection d'Ile-de-France, à mon avis présentait le meilleur potentiel, mais s'est logiquement retrouvé à la 3ème place n'ayant pu ou su trouver les solutions lui permettant de ces deux confrontations.
Face à la Méditerranée en 1/2 finale, rencontre qui s'est achevée par un score nul de 7-7, à la fin de la troisième période la Méditerranée menait 6-5. L'Ile-de-France a obtenu 4 zones + de suite et 1 pénalty qui n'ont pu aboutir, ce qui a privé de victoire. Tous les techniciens du water-polo savent que plus le niveau de jeu est élevé, plus le résultat est lié à la réussite en zone+.
Face au Nord, au tour préliminaire par poule, au cours des deux premières périodes la suprématie de l'équipe d'Île-de-France a été incontestable traduite par une avance au tableau d'affichage ; puis des échecs aux tirs, seul face au gardien et cela au moins 4 fois. Cette rencontre significative de victoire possible, au cours des périodes 3 et 4, le Nord a changé de système de jeu (passage du pressing à la zone presse) et l'équipe d'Ile-de-France n'a pas été capable de s'imposer à cette variation et a subi un sévère 5-0.

En conclusion, l'équipe du Comité d'Ile-de-France avait avec les joueurs du Taverny SN 95 et du CN Noiséens, un potentiel de victoires qui ne s'est pas exprimé comme envisagé.
Quant aux autres rencontres de ce tournoi, aucunes de celles-ci n'ont été indécises, les écarts de buts s'affirmant dès le début des rencontres.

Le Président : Gérard VENEAU

COMMISSION NATATION COURSE du mardi 21 mai

Présents : Mmes ANDRACA (CTSR), BEURRIER, CHARLOPIN, DEMARLE, HAMON et OLLIER
MM. BOULANGER, DREANO (CTSR), DUFRAIGNE, GRANDO, MOMMAILLE et SCHERER (CTSR)

I. Meeting du Luxembourg du 26 au 28 avril 2013

Quelques mots de Raymonde DEMARLE, chef de délégation sur cette action sportive à laquelle ont participé 26 Minimes et Cadets d'Ile de France (10 filles et 16 garçons).
Après un voyage sans encombre, le car a déposé notre joyeuse équipe à l'entrée de la piscine « La Coque ». Dès notre installation, nous avons compris que nous allions passer deux journées et demie au sein d'un espace complètement clos semblant être « l'INSEP luxembourgeois ».
Dans ce qui est « le Centre National Sportif et Culturel du Luxembourg », il eut été possible de se déplacer en tongs de la chambre à la piscine en passant par les lieux de restauration. Pratique me direz-vous quand toute l'eau du ciel s'est déversée trois jours durant sur le Luxembourg. Il n'en demeure pas moins qu'au moment de reprendre le car, dimanche soir à 18h00, chacun a rempli ses poumons d'air pur avec un soupir de satisfaction. Nous ne sommes pas des taupes !

Des installations impressionnantes, un bassin gigantesque, de vastes chambres équipées d'une salle de bain digne d'un hôtel de luxe, deux restaurants agréables avec des repas variés et copieux, des organisateurs charmants, des jeunes nageurs agréables et motivés, un encadrement dynamique et compétent… Que souhaiter de plus !
Côté compétition, un meeting de jeunes manquant un peu de concurrence à notre avis, malgré la participation d'une grosse sélection belge de tout jeunes nageurs, d'un groupe de finlandais sans oublier de très bons nageurs luxembourgeois et quelques autres individualités issues de différentes nationalités.
Le programme sur deux jours et demi avec des finales par catégorie, au nombre de quatre, a permis aux nageurs franciliens de nager séries et finales engrangeant 46 médailles:19 pour les filles (toutes nos nageuses sont rentrées médaillées) et 27 pour les garçons qui, exception faite de deux minimes 2ème année, se sont également couverts d'or, d'argent et de bronze. La sélection du comité d'Ile de France a remporté le trophée par équipe.
Comme d'habitude, les résultats détaillés figureront dans le compte rendu élaboré par Nicolas SCHERER, CTSR responsable technique du déplacement. Il sera consultable sur le site du CIF.

Pour la petite histoire, nos jeunes ont eu l'occasion de s'instruire en matière de contrôle antidopage. Ce baptême du feu pour quatre d'entre eux fut le théâtre de bien des péripéties.
Pour Sandra, tirée au sort le samedi après-midi, la procédure, bien que longue, fut sans incidence sur le reste de la soirée mais il n'en fut pas de même le dimanche après-midi quand Caroline, Maud et Axel eurent le privilège d'être retenus pour des contrôles urinaires à une heure de la fin de la compétition et de l'arrivée de notre car.
Il faut bien convenir que les contrôles sanguins ont l'avantage d'être plus rapides, car il n'est guère simple de produire une quantité d'urine suffisamment concentrée pour la validité des tests quand on absorbe de l'eau jusqu'à plus soif.
Epilogue de l'aventure : dix minutes avant le départ du train, deux dirigeants du club sont arrivés sur le quai de la gare pour récupérer les bagages de Maud et d'Axel qui sont rentrés en compagnie de notre CTRS par le train suivant. Ne dit-on pas que les voyages forment la jeunesse !

II. Championnats Régionaux 50m été

Rappel des poules :	Georges Vallerey :	75 - 92 - 93 - 95	Déléguée : Noëlle HAMON
	Melun :	77 - 78 - 91 - 94	Délégué : Patrick SOULIE

Ne disposant pas de bassin d'échauffement sur aucun des deux sites, les horaires sont les suivants pour les 2 jours :
Matin : Ouvertures des portes 7h30 - 1ère course 9h
Après-midi : Ouvertures des portes 14h - 1ère course 15h30
Après le 200m Dos Messieurs le samedi et le 100m Nage libre NL le dimanche, une pause de 45mn est prévue le matin et de 30mn l'après-midi.

III. Réunion des entraîneurs

La réunion se tiendra le mardi 28 mai de 10h à 16h au siège social de l'US Créteil, 5 rue d'Estienne d'Orves.
Le thème sera :
- Présentation du programme sportif fédéral 2013 – 2014
- Présentation du calendrier sportif régional 2013 – 2014
- Mise en œuvre des actions régionales 2013 – 2014
- Questions diverses

III. Communication sur les combinaisons

La combinaison Carbon Pro Aréna est autorisée sur le territoire national jusqu'au 31 juillet sauf à l'Open de France à Vichy (compétition internationale).

Le Président : Christian MOMMAILLE

COMMISSION PLENIERE DE NATATION du mardi 21 mai

Présents : Mmes ANDRACA (CTSR), BEURRIER, CHARLOPIN, DEMARLE, HAMON et OLLIER
MM. BEURRIER, BOULANGER, DREANO (CTSR), DUFRAIGNE, GRANDO, MOMMAILLE, SCHERER (CTSR)

Représentants des départements : 75 : M. TOMASSIN (ATD)
77 : M. BICH
91 : MM. HUERTAS (ATD) et LANGEVIN
93 : M. BROCHEN (ATD)
94 M. GUSSE
95 : M. APPRUZEZE (ATD)

I. Bilan de la saison 2012 – 2013

Un tour de table sur la saison en cours est effectué dont il ressort :
75 : Des inquiétudes pour les N2 50m d'été, nous n'avons d'autre bassin disponible.
93 : Revoir la répartition géographique lors des régionaux.
94 : Veiller à faire paraître le calendrier des actions régionales plus tôt afin qu'elles n'entrent pas en concurrence avec celles des départements.
Intervenir auprès des instances fédérales afin d'avancer la date de la Coupe de France des départements Benjamins.
95 : Disfonctionnement pour les championnats régionaux d'hiver 25m (difficulté à coordonner l'organisation avec le département associé).

II. Présentation du calendrier 2013 - 2014

COMPETITIONS	DATES
Interclubs Benjamins en bassin de 25m 1er plot	Samedi 19 et/ou dimanche 20 octobre 2013
Finales Régionales Interclubs	Samedi 9 et dimanche 10 novembre 2013
Championnats départementaux en bassin de 25m	Samedi 23 et dimanche 24 novembre 2013
Championnats de France en bassin de 25m	Du jeudi 5 au dimanche 8 décembre 2013
Championnats régionaux d'hiver en bassin de 25m	Samedi 7 et dimanche 8 décembre 2013
Meeting national Francily'6	Du vendredi 13 au dimanche 15 décembre 2013
Championnats interrégionaux en bassin de 25m	Du vendredi 20 au dimanche 22 décembre 2013
Coupe C.I.F. des Départements Minimes / Cadets	Samedi 18 et/ou dimanche 19 janvier 2014
Interclubs Benjamins en bassin de 25m 2ème plot	Samedi 8 et dimanche 9 février 2014
Interclubs Minimes en bassin de 25m	Samedi 8 et dimanche 9 février 2014
Championnat régional 5km indoor	Samedi 8 ou dimanche 9 mars 2014
Natathlon – (1er plot)	Samedi 15 et/ou dimanche 16 mars 2014
Championnats de nationale 2 d'hiver	Du vendredi 21 au dimanche 23 mars 2014
Natathlon – (2ème plot)	Samedi 7 et/ou dimanche 6 avril 2014
Championnats de France Elite et Jeunes	Du lundi 7 au dimanche 13 avril 2014
Coupe des Régions Trophée Jean-POMMAT	Vendredi 9 et samedi 10 mai 2014
Natathlon – (3ème plot)	Samedi 24 et/ou dimanche 25 mai 2014
Championnats régionaux d'été	Du vendredi 29 au samedi 31 mai 2014
2000m Benjamins	Samedi 31 mai ou dimanche 1er juin 2014
Coupe Intercatégories	Samedi 14 et/ou dimanche 15 juin 2014
Championnats de nationale 2 d'été	Du vendredi 20 au dimanche 22 juin 2014
Championnats départementaux d'été	Samedi 28 et dimanche 29 juin 2014
Trophée national Lucien-ZINS	Samedi 28 et dimanche 29 juin 2014
Finale Interrégionale du Natathlon	Samedi 28 et dimanche 29 juin 2014
Coupe Benjamins des départements Trophée Alex-	Samedi 5 et/ou dimanche 6 juillet 2014
Championnat de France Minimes	Du samedi 19 au mercredi 23 juillet 2014
Championnats nationaux 16 ans et plus	Du vendredi 25 au mardi 29 juillet 2014
Open FFN natation	Vendredi 1er et samedi 2 août 2014 (à confirmer)

Lors des Championnats de France élite, les séries se disputeront au temps, les ½ finales par catégories : COMEN, CEJ, Elite et les finales : Toutes catégories, CEJ et COMEN.
Pour les départementaux d'hiver, les épreuves de demi-fond (400m 4 nages, 800m et 1500m nage libre) peuvent se disputer le week-end précédent.
Pour les départementaux d'été, il s'agit d'une date fortement préconisée par la FFN mais ils peuvent être organisés plus tôt.
Les championnats régionaux d'hiver seront organisés sur deux poules (4 demi-journées et classements au temps).

Le Président : Christian MOMMAILLE

NATATION COURSE

COUPE DES REGIONS – TROPHEE JEAN POMMAT 2013

C'est la ville « Rose », Toulouse qui accueillait cette année la 20ème Coupe des Régions – Trophée Jean POMMAT.
L'absence de TGV entre Bordeaux et Toulouse en ce long week-end de l'ascension nous amena à faire le déplacement en avion, un grand avantage côté fatigue, mais la sélection fût répartie sur 2 vols à 1 heure d'intervalle (Air-France et Easy-Jet).
Un grand Merci à Abdel et Magali pour leur aide précieuse le jour du départ, le lieu de rendez-vous pour le groupe qui partait par Easy-Jet n'étant pas donné dans le bon aéroport : Orly Ouest au lieu d'Orly Sud.
Enfin tout s'est bien passé et les 2 groupes de la sélection se sont bien retrouvés au bord du bassin à 17h30.
Après un décrassage où la sélection a pris ses marques dans ce Stade Nautique Léo LAGRANGE, retour à l'hôtel pour attendre les derniers arrivants.
Les 7 derniers membres ont rejoint la sélection par le train, peu avant 20h00, en provenance de leur lieu de stage respectif.
Ensuite, direction le restaurant qui allait nous accueillir jusqu'à samedi pour prendre un repas bien mérité.
Traditionnellement en ce premier soir a lieu la réunion d'avant compétition.
Chaque nageur s'est présenté et un peu à l'image d'une équipe de rugby, Toulouse oblige, la remise solennelle du tee-shirt et du short de la sélection a été faite.
Les cadres ont donné les consignes habituelles sur la vie en groupe, le respect des horaires, des installations et surtout éviter tout débordement verbal et physique au bord du bassin. Le programme des 2 journées de compétition a été détaillé.
Ils ont aussi rappelé que l'usage du téléphone est interdit à table.
Les nageurs ont enfin désigné les capitaines d'équipes : Laurine DEL'HOMME chez les filles, Romain MENDES chez les garçons.
Extinction des feux à 22h30.
Après un petit déjeuner matinal (6h45) pour un départ à la piscine à 7h15 nous nous sommes aperçus que 2 nageurs manquaient à l'appel. Effectivement ces 2 jeunes hommes (chambre 208) dormaient toujours et après un réveil un peu brutal ils ont compris que les consignes étaient faites pour tout le monde et ils ont été chambrés par leurs petits camarades.
Les résultats provisoires de cette première journée de compétition étaient conformes aux prévisions et les entraîneurs lors du débriefing ont souligné l'esprit d'équipe qui animait la sélection et que les courses du lendemain nous étaient en principe plus favorables.
Hélas les prévisions se sont avérées inexactes et au final seulement 3 podiums reviendront à notre sélection.
Au classement par catégorie l'équipe Minimes Filles prend la 3ème place et l'équipe Minimes Garçons la 2ème place.
Au classement général l'Ile de France se classe 3ème après une 2ème place la saison dernière.
Félicitations à Romain MENDEZ, capitaine des garçons, qui réalise la seule victoire dans les épreuves individuelles.
Autre fait historique, aucune place dans les 3 premiers pour les relais.
Il est à souhaiter que le plan de développement régional 2013/2016 nous permette de retrouver un classement plus conforme à nos attentes.
Le retour en Ile de France s'effectuera comme l'aller en 2 groupes, le premier par Easy-Jet dès le samedi soir, le reste de la sélection le dimanche matin par Air-France.
Je remercie chaleureusement les entraîneurs et les cadres techniques qui ont largement facilité ma mission.
Vous trouverez ci-dessous les résultats individuels ainsi que tous les classements.

Toutes les photos de cette compétition seront disponibles dans les albums sur le site du comité régional à l'adresse :

http://iledefrance.ffnatation.fr/script/albums.php

Jean BOULANGER

Responsables d'équipes

Equipes Cadette et Cadet ➔ Jérôme DIMITRI (entraîneur structure associée CIF-INSEP)

Equipe Minime Filles ➔ Damien ACOULON (CN MEULUN VAL DE SEINE)

Equipe Minime Garçons ➔ Philippe MILANI (ASM DAUPHINS DE MEUDON)

Evaluations

Carolle ANDRACA (CTS-R)

Nicolas SCHERER (CTS-R)

RESULTATS
NATATION COURSE : COUPE DES REGIONS 2013

RESULTATS INDIVIDUELS

MINIMES FILLES				
Epreuves	**Noms – Prénoms**	**Club**	**Temps réalisés**	**Temps engagement**
50m nage libre	LEMAOULT Emilie	CN Melun Val de Seine	28.14	27.85
200m nage libre	SOYER Emma	CN Melun Val de Seine	2:17.06	2:13.60
400m nage libre	SECRESTAT Charlyne	AS Le Plessis-Savigny	4:33.76	4:34.23
50m dos	OUENNICHE Rim	Nogent Natation 94	32.18	31.87
200m dos	BAQUET Rosana	US Créteil Natation	2:30.08	2:26.26
50m brasse	RAYNERT Maud	CSM Clamart	34.21	33.28
200m brasse	BARDOT Lou	CN Melun Val de Seine	2:48.32	2:46.03
50m papillon	RAYNERT Maud	CSM Clamart	30.31	29.66
200m papillon	SECRESTAT Charlyne	AS Le Plessis-Savigny	2:29.95	2:29.47
200m 4 nages	SIMONETTI Romane	Lagardère Paris Racing	2:33.05	2:25.71
8x100m nage libre	LEMAOULT E, SOYER E, BARDOT L, BACQUET R, SECRESTAT C, OUENNICHE R, RAYNER M, SIMONETTI R		8:18.61	8 :10.00
4x100m 4 nages	OUENNICHE R, RAYNERT M, SIMONETTI R, LEMAOULT E		4:35.43	4:29.00
MINIMES GARCONS				
50m nage libre	DA SILVA Anderson	Lagardère Paris Racing	25.23	25.33
200m nage libre	RENOUVIN Lorenzo	Aulnay-sous-Bois SN	2:01.71	2:00.25
400m nage libre	RENOUVIN Lorenzo	Aulnay-sous-Bois SN	4:18.20	4:17.12
50m dos	SRHIOUAR Jordan	CN Viry-Châtillon	29.73	28.96
200m dos	PONCIN Charles	US Créteil Natation	2:21.74	2:15.33
50m brasse	LESUEUR Théo	Red Star Club Champigny	32.27	32.65
200m brasse	VIQUERAT Antoine	Lagardère Paris Racing	2:35.87	2:34.38
50m papillon	MENDES Romain	Aqua Club Pontault-Roissy	26.78	26.24
200m papillon	TONNEAU Guillaume	CN St-Michel-sur-Orge	2:17.22	2:14.76
200m 4 nages	SRHIOUAR Jordan	CN Viry-Châtillon	2:20.06	2:18.88
8x100m nage libre	DA SILVA A, MENDES R, SRHIOUAR J, RENOUVIN L, PONCIN C, LESUEUR T, VIQUERAT A, TONNEAU G		7:38.97	7:44.00
4x100m 4 nages	SRHIOUAR J, VIQUERAT A, MENDES R, RENOUVIN L		4:10.07	4:08.00
CADETTES FILLES				
100m nage libre	VADROT Caroline	Club des Nageurs de Paris	59.17	59.04
100m dos	DEL'HOMME Laurine	Lagardère Paris Racing	1:05.27	1:03.63
100m brasse	LEBLOND Tiphaine	Nogent Natation 94	1:15.99	1:15.14
100m papillon	VADROT Caroline	Club des Nageurs de Paris	1:05.72	1:03.70
400m 4 nages	FOUCHER Méghane	CN Asnières	5:21.04	5:15.83
4x200m nage libre	VADROT C, FOUCHER M, LEBLOND T, DEL'HOMME L		8:54.25	8:49.00
4x100m 4 nages	DEL'HOMME L, LEBLOND T, VADROT C, FOUCHER M		4:29.60	4:24.00

CADETS GARCONS				
100m nage libre	CARDEY Léo	US Créteil Natation	52.98	52.55
100m dos	BENSIDHOUM Chamsedine	AAS Sarcelles Natation 95	1:00.87	1:00.47
100m brasse	CHAUVIN Thomas	CN Viry-Châtillon	1:09.40	1:08.35
100m papillon	CARDEY Léo	US Créteil Natation	57.63	58.47
400m 4 nages	BERRY Théo	Aqua Vallée-de-Chevreuse	4:52.17	4:34.00
4x200m nage libre	BENSIDHOUM C, CHAUVIN T, CARDEY L, BERRY T		7:55.50	7:55.00
4x100m 4 nages	CARDEY L, BERRY T, BENSIDHOUM C, CHAUVIN T,		4:01.42	4:01.00

Remplaçants

Epreuves	Noms – Prénoms	Club	Catégorie	Temps réalisés
100m Dos	SPRIET Amandine	ASM Dauphins de Meudon	Cadette	1:10.84
100m NL	SPRIET Amandine	ASM Dauphins de Meudon	Cadette	1:02.02
100m Dos	TOPOLANSKI Anna	Lagardère Paris Racing	Minime	1:08.17
100m NL	TOPOLANSKI Anna	Lagardère Paris Racing	Minime	1:02.11
100m Papillon	SAMOKINE Yann	CN Melun Val de Seine	Cadet	1:03.57
100m Brasse	SAMOKINE Yann	CN Melun Val de Seine	Cadet	1:10.39
100m Dos	HUILLE Stanislas	SN Versailles	Minime	1:03.62
100m NL	HUILLE Stanislas	SN Versailles	Minime	58.44

Les classements

CLASSEMENTS PAR EQUIPE

CADETS					
Général		**Dames**		**Messieurs**	
1er	COTE D'AZUR	1ère	COTE D'AZUR	1er	NORD-PAS-DE-CALAIS
2ème	MIDI-PYRENEES	2ème	MIDI-PYRENEES	2ème	COTE D'AZUR
3ème	NORD-PAS-DE-CALAIS	3ème	BOURGOGNE	3ème	MIDI-PYRENEES
4ème	**ILE DE FRANCE**	4ème	**ILE DE FRANCE**	5ème	**ILE DE FRANCE**
MINIMES					
Général		**Dames**		**Messieurs**	
1er	COTE D'AZUR	1ère	MIDI-PYRENEES	1er	COTE D'AZUR
2ème	MIDI-PYRENEES	2ème	COTE D'AZUR	2ème	**ILE DE FRANCE**
3ème	**ILE DE FRANCE**	3ème	**ILE DE FRANCE**	3ème	MIDI-PYRENEES
CUMULE					
Général		**Dames**		**Messieurs**	
1er	COTE D'AZUR	1ère	COTE D'AZUR	1er	COTE D'AZUR
2ème	MIDI-PYRENEES	2ème	MIDI-PYRENEES	2ème	MIDI-PYRENEES
3ème	**ILE DE FRANCE**	3ème	**ILE DE FRANCE**	3ème	**ILE DE FRANCE**

PLONGEON

TOURNOI INTERNATIONAL DE PLONGEON
4 et 5 mai 2013 - LUXEMBOURG

RESULTATS DES PLONGEURS DU COMITE D'ILE DE FRANCE

Noms et prénoms	Année de naissance	Catégorie	Tremplin de 1 m.		Tremplin de 3 m.	
			Nbre de points.	classement	Nbre de points.	classement
PUCHOIS Julien	2002	D masculin 2 pl. ≤ 2,9 2 pl. libres	91.85	3ème	122.45	1er
CHOISNARD Yannis	2002	Gr. masculin 2 pl. ≤ 2,9 2 pl. libres	78.00	7ème	97.05	4ème
RYCKEBUSCH Anastacia	2004	4 plongeons	91.75	1ère	78.25	1ère
ROUSSEL Marine	2003	D féminin 2 pl. ≤ 2,9 2 pl. libres	93.15	2ème	76.00	3éme
PERNIN Marina	1999	Gr. féminin 5 pl. libres de 3 gr.≠	154.35	3ème	146.05	4ème
LAIR Bérénice	2001	Gr. féminin 5 pl. libres de 3 gr.≠	150.10	4ème	147.55	3ème
TALBOTIER Floriane	2001	Gr. féminin 5 pl. libres de 3 gr.≠	129.05	8ème	138.00	5ème
BERTRAND Gillian	1998	Gr. féminin 5 pl. libres de 3 gr.≠	156.50	2ème	149.15	2ème
ABDALLA Ahmed	2000	Gr. Masculin 5 pl. libres de 3 gr.≠	143.30	2ème	146.95	2ème
ROUSSEL Quentin	2001	Gr. Masculin 5 pl. libres de 3 gr.≠	137.65	3ème	144.95	3ème

3 médailles d'Or

5 médailles d'Argent

6 médailles de Bronze

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. Demandez conseil à votre **direction régionale (DRJSCS) ou départementale chargée de la Jeunesse et des Sports (DDCS ou DDCSPP)** ou prenez contact avec votre **agence Pôle emploi ou la mission locale la plus proche** (Cap emploi pour les travailleurs handicapés). Votre interlocuteur vous renseigne sur les conditions dans lesquelles vous pouvez recruter en emploi d'avenir.

2. L'agence Pôle emploi ou la mission locale pourront valider l'éligibilité de votre candidat potentiel ou vous proposer des candidats.

3. Quand vous aurez choisi un(e) candidat(e), remplissez une **demande d'aide d'emploi d'avenir** comprenant le descriptif du poste, sa place dans l'organisation de votre structure et les actions d'accompagnement et de formation envisagées dans le cadre de l'emploi d'avenir. Cette demande devra être signée par le candidat, la mission locale et par vous-même.

4. Attention, il vous sera demandé de désigner un tuteur au sein de la structure. Dans les associations de petite taille, ce tuteur peut être, sous certaines conditions, un bénévole.

5. Vous signez le contrat de travail avec le jeune sur place **(CDI ou CDD)**.

emplois d'avenir
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

Renseignez-vous
auprès de la mission locale,
de l'agence Pôle emploi
la plus proche ou sur :

www.lesemploisdavenir.gouv.fr

emplois d'avenir
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

Priorité Jeunesse

Demandez conseil à votre direction régionale (DRJSCS) ou départementale chargée de la Jeunesse et des Sports (DDCS ou DDCSPP).

DRJSCS d'Ile-de-France
6/8 rue Eugène Oudiné – CS 81360
75634 PARIS CEDEX 13
01 40 77 55 00
drjscs75-emplois-avenir@drjscs.gouv.fr
www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr

EMPLOYEUR

EMPLOIS D'AVENIR

Vous souhaitez recruter dans les secteurs du sport et de l'animation

L'État s'engage pour
150 000 emplois d'avenir dont
15 000 dans le sport et l'animation.

emplois d'avenir
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

CONSTRUISONS ENSEMBLE
LE NOUVEAU MODÈLE FRANÇAIS

1. PUIS-JE RECRUTER ?

- Vous êtes un **club sportif, une association de jeunesse ou d'éducation populaire, un organisme à but non lucratif, une collectivité territoriale**, une personne morale de droit privé chargée de la gestion d'un service public (remontées mécaniques...).
- Vous êtes une entreprise et vous vous développez dans un secteur créateur d'emplois et susceptible d'offrir des perspectives de développement durable (animation et loisirs, tourisme sportif, aide à la personne...). La liste de ces secteurs est fixée au niveau de chaque région.
- Vous offrez une capacité d'encadrement et des perspectives de formation.

Vous pouvez recruter un jeune dans le cadre du programme emplois d'avenir.

2. QUI VAIS-JE EMPLOYER ?

- Des jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans s'ils sont reconnus travailleurs handicapés).
- Sans diplôme ou avec un diplôme de niveau V (ex : CAP/BEP, BAPAAT), en recherche d'emploi. Sont notamment considérés comme sans diplôme les jeunes arrivés jusqu'en terminale sans avoir obtenu le bac.

À titre exceptionnel, les jeunes sans emploi depuis un an résidant dans une zone urbaine sensible (ZUS), une zone de revitalisation rurale (ZRR) ou en outre-mer peuvent être diplômés jusqu'à bac +3.

3. QUEL EST MON RÔLE ?

- Offrir à un jeune l'opportunité d'accéder à un premier emploi.
- Lui donner les moyens de se former.

La sélection des projets de recrutement d'emploi d'avenir repose sur différents critères :
- votre capacité d'encadrement et d'accompagnement d'un jeune inexpérimenté,
- votre engagement pour assurer la professionnalisation du jeune, avec la mise en œuvre d'actions de formation et la désignation d'un tuteur qui peut être un bénévole.

4. QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- Embaucher un jeune motivé.
- Une aide de l'État pour 3 ans à hauteur de 75 % de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC* (35 % pour les entreprises privées).
- Bénéficier d'un interlocuteur au sein de la mission locale pour suivre le jeune et intervenir pour toute difficulté pouvant survenir au cours de l'emploi.

SIMULATION POUR LES EMPLOYEURS**
POUR UN EMPLOI À TEMPS PLEIN
APPLIQUANT LA CONVENTION COLLECTIVE DU SPORT OU DE L'ANIMATION
RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE
(niveau SMIC au 1er janvier 2013) : **1430€**

MONTANT DE L'AIDE : 1072€

IL NE RESTE À PAYER QUE :

SI APPLICATION CONVENTION COLLECTIVE DU SPORT
GROUPE 1 (1er niveau) : 583 € (coût résiduel moyen employeur)
Ce coût peut varier entre 553 et 653 € en fonction du taux de certaines cotisations obligatoires (prévoyance, accident du travail, formation).

SI APPLICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE L'ANIMATION
GROUPE A (1er niveau) : 582 € (coût résiduel employeur)

Des collectivités (conseils régionaux, conseils généraux) s'engagent pour financer un complément du reste à charge. Ces collectivités et les OPCA (Uniformation, Opcalia et Agefos PME) ont pris des engagements en matière de formation et de tutorat.

5. POUR RÉPONDRE À QUELS BESOINS ?

- Les secteurs du sport et de l'animation se professionnalisent tout en accueillant des jeunes souvent issus des réseaux eux-mêmes dans la continuité d'une activité de bénévolat ou de volontariat.
- Dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, et du développement des temps périscolaires, les besoins en personnel sont croissants.

* Ou SMIG à Mayotte.
** Les collectivités territoriales n'ont pas à appliquer les conventions collectives.

EXEMPLES DE PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION SPORT ANIMATION

- Animateurs activités périscolaires :
  - stage de sensibilisation à l'ensemble des connaissances et compétences liées à l'animation socioculturelle ;
  - formation aux premiers secours ;
  - session de formation au **CQP** animateur périscolaire ;
  - **BP JEPS** loisir tout public.
- Animateurs activités sportives ;
  - stage de sensibilisation à l'ensemble des connaissances et compétences liées à l'animation des **APS** ;
  - formation aux premiers secours ;
  - session de formation au **CQP ALS** ;
  - **BPJEPS AGFF.**
- Agent d'accueil et d'information :
  - actions de mobilisation sur le savoir être, capacités relationnelles (écoute, sens du dialogue) ;
  - acquisitions de savoirs de base, expression orale ;
  - formation agent d'accueil et d'information (titre professionnel de niveau V).

LES PREMIERS RÉSEAUX S'ENGAGENT :

Comité National Olympique et Sportif Français, Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire, fédérations sportives (football, handball, équitation, sport d'entreprise, Union Française des Oeuvres Laïques d'Éducation Physique), la Ligue de l'enseignement, l'Association de la Fondation étudiante pour la Ville, la Fédération unie des Auberges de jeunesse, la Fédération nationale Familles Rurales , la Fédération Léo Lagrange.

FICHE PRATIQUE

MESURES EN FAVEUR DU BENEVOLAT :

FRAIS ENGAGES PAR LES BENEVOLES

TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL DES FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE BENEVOLE

Les bénévoles peuvent être amenés à engager des frais sur leurs propres deniers pour le compte de l'association (exemples : transports et déplacements, achat de matériel, de timbres-poste, etc.). Le bénévole ayant supporté une dépense pour le compte de l'association peut légitimement demander à celle-ci le remboursement de ses frais. Mais, il peut également préférer en faire un don à l'association et bénéficier ainsi de la réduction d'impôt sur le revenu.

La « politique » de remboursement de frais aux bénévoles est déterminée par l'organe de direction de l'association (conseil d'administration, bureau) ; elle peut être consignée dans le règlement intérieur.

Deux possibilités de traitement :

1. Abandon à l'association :
Les bénévoles renoncent à se faire rembourser par l'association (parce qu'elle ne dispose pas de la trésorerie nécessaire par exemple), c'est-à-dire qu'ils abandonnent leur créance sur l'association. Dans ce cas, ils peuvent bénéficier de la réduction d'impôts en faveur des dons (art 200 du code général des impôts –CGI-) ; cet abandon de créance s'assimilant à un don.

2. Remboursement « à l'Euro, l'Euro » :
Ils demandent le remboursement à l'association, en lui remettant les justificatifs (factures, relevé de compteur pour les remboursements de frais kilométriques… ..).

PREMIERE SOLUTION : ABANDON DE REMBOURSEMENT DES FRAIS.

Quand le bénévole choisit de faire don à l'association des fais engagés, cet abandon de créance est assimilé à un don et il peut ainsi bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu.

POUR QUI et QUOI ?

- Les **bénévoles** des associations d'intérêt général.

Les réductions fiscales ne sont consenties que pour les dons (ou abandons de créance) aux associations d'intérêt général visées à **l'article 200 du CGI** (l'intérêt général répond aux conditions de gestion désintéressée, d'action à caractère philanthropique, sportif, culturel, etc. et sans but lucratif). Les frais doivent être engagés dans le cadre d'une activité bénévole, c'est-à-dire en l'absence de toute contrepartie pour le bénévole.

- Une réponse ministérielle[1] soumet toutefois ce dispositif à la condition suivante : « *il doit être établi que toute personne placée dans la même situation aurait pu obtenir le remboursement effectif par l'association des frais engagés si elle en avait fait la demande* **». Il convient donc de prévoir cette disposition** (bénévoles concernés, tarifs, etc.) **dans un règlement intérieur et de s'assurer de disposer des liquidités qui auraient permis le remboursement effectif.**

- Les **frais.**

Il s'agit des frais engagés, dans le cadre des missions et activités d'un organisme d'intérêt général ; il peut s'agir de frais de déplacement (réunions, manifestations, etc.) mais également d'achat de petit matériel, de documentation, avance sur repas offerts à des artistes occasionnels ... etc.

COMBIEN ?

Depuis l'adoption de la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, la réduction d'impôt de l'article 200 du CGI, accordée au titre des dons consentis à des organismes sans but lucratif et d'intérêt général, **représente :**

- **75 %** des versements (plafond de versements de 521 € à compter du 1er janvier 2011) au profit des associations d'aide aux personnes en difficulté.
- **66 %** du montant des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable pour les autres « dons aux œuvres ».

Exemple : Pour un revenu imposable de 12 500 €, la réduction maximale admise en échange de dons aux associations s'élève à 2 500 € (20 % de 12 500 €) et la réduction d'impôt peut donc s'élever au maximum à 1 650 € (66 % de 2 500 €).

En outre, les excédents (au-delà de 521 € et/ou de 20 % du revenu imposable) peuvent être reportés soit sur la catégorie « inférieure » (à 66 %) soit sur les 4 années suivantes, ce qui signifie qu'à terme, 100 % du don sont utilisés.

COMMENT PROCEDER ?

Pour en bénéficier, le bénévole doit seulement :	**De son côté, l'association** :
1) Joindre une note de frais, accompagnée des justificatifs, constatant le renoncement au remboursement des frais engagés et mentionner sur la fiche de remboursement de frais : « *Je soussigné…… certifie renoncer au remboursement des frais mentionnés ci-dessus et les abandonner à l'association en tant que don.* » ; modèle en page 4. 2) Porter sur sa déclaration de revenus, page 4, ligne UD ou UF (dons aux œuvres…), la somme correspondant aux frais non remboursés par l' association. 3) Joindre à cette déclaration de revenus (ou conserver si télédéclaration) le ou les reçus de dons.	1) Comptabilise les frais[2] 2) Constate l'abandon de créance[3]. 3) Délivre le reçu[4] en cochant « autres » à la rubrique « nature du don ».

[1] « RM MARLEIX n°105777 » publiée au JO le 08 mai 2007 page 4287
[2] Comptabilisation en charges d'exploitation (D 6…/C 467)
[3] par une écriture de type (D 467/C 7173)
[4] Conforme au modèle CERFA 11580*03 annexé au BOI 7 S-7-08 du 9 juin 2008.

Evaluation des frais kilométriques :

Seuls les frais dûment justifiés (par des factures, des notes d'hôtel, etc.) sont susceptibles d'ouvrir droit à la réduction d'impôt. Il est toutefois admis que les frais de véhicule automobile, vélomoteur, scooter ou moto, dont le contribuable est propriétaire, soient évalués forfaitairement en fonction d'un barème kilométrique spécifique aux bénévoles des associations, sous réserve de la justification de la réalité, du nombre et de l'importance des déplacements réalisés pour les besoins de l'association (réunions, formation, etc.). Ce barème comporte deux tarifs et s'applique indépendamment de la puissance fiscale du véhicule automobile ou de la cylindrée des vélomoteurs, scooters ou motos, du type de carburant utilisé et du kilométrage parcouru à raison de l'activité bénévole.

L'instruction fiscale du 2 mai 2011 publiée au bulletin officiel des impôts (BOI) du 11 mai 2011 sous la référence 5 B-10-11 actualise comme chaque année ce barème au titre des frais engagés en 2010 :

- Véhicule automobile : 0,304 euros/km
- Vélomoteurs, scooters, motos : 0,118 €/km

***Exemple :** un bénévole qui aurait effectué **2 300 km** pour le compte de l'association d'intérêt général et qui abandonnerait sa créance sur l'association pourrait évaluer ce « don » à **: 2 300 x 0,304 = 699 €.** Cette somme est assimilable à un don et fait bénéficier le bénévole d'une **réduction d'impôt de 461 €** (soit 66 % de 699 €).*

SECONDE POSSIBILITE : LE REMBOURSEMENT DE FRAIS « A L'EURO, L'EURO ».

Les bénévoles qui ne souhaitent pas bénéficier de la réduction d'impôt peuvent se faire rembourser selon les modalités et conditions habituelles de l'association, le cas échéant.

1) Le bénévole remplit une fiche de frais supportés dans le cadre de son activité bénévole. S'il s'agit de frais de déplacement, il faut préciser la date, les lieux de départ et d'arrivée, l'objet du voyage, le nombre de kilomètres parcourus. Tous les frais liés à ce déplacement (essence, parking) doivent figurer sur cette fiche et être accompagnés des factures ou justificatifs correspondants.

2) Les bénévoles et l'association se mettent d'accord sur les modalités de remboursement (prix du repas, montant de l'indemnité kilométrique). Le barème de défraiement peut être celui publié chaque année par l'administration fiscale pour la déduction des frais réels des salariés par exemple, ou celui spécifique à l'abandon des frais engagés par les bénévoles des associations (Cf. ci-dessus).

3) L'association rembourse le bénévole.

****

Pour toute information complémentaire, contactez le « correspondant associations » de la direction des services fiscaux de votre département (coordonnées sur «www.impots.gouv.fr» rubrique « contacts » puis « Professionnels : vos correspondants spécialisés »).

Déclaration de frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole

Bénévole :
Nom, prénom :
……
Adresse :
……
……
Véhicule utilisé :
Marque …… N°immatriculation: …… ……

Je certifie avoir utilisé mon véhicule personnel lors des déplacements dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous et inhérents à ces déplacements.

Je déclare renoncer au remboursement des frais, engagés dans le cadre de mon activité bénévole, au profit de l'association ……

La présente déclaration est établie en vertu des dispositions de l'article 200 du CGI.

Date	**Objet** (réunion, intervention, représentation, match, manifestation, etc…)	**Lieu**	**Distance totale parcourue**

Fait à …… Le ……
Signature obligatoire

MEGATEK

Représentant exclusif en France de la marque OMEGA/SWISS TIMING (vente, installation, maintenance et chronométrage).

SWISS TIMING

OMEGA

Chronométreur officiel des Jeux Olympiques